

**Session du 18 septembre 2020**

**Motion** relative  
*au dégrèvement Taxe Foncière  
sur le Non Bâti*

**La Chambre d'agriculture du Tarn, réunie le 18 septembre 2020, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Huc, adopte la motion suivante :**

**Considérant :**

- les pertes importantes de production sur les grandes cultures, en particulier les céréales à paille dans le département du Tarn, et sur les fourrages dans certains secteurs géographiques, suite aux conditions climatiques défavorables,
- le contexte de la filière viticole

**Salue :**

- L'annonce faite par le gouvernement indiquant que les agriculteurs affectés par la sécheresse pourront bénéficier de «dégrèvements individuels ou collectifs de taxe sur le foncier non bâti» (TFNB).

**Demande :**

- Une exonération collective de la TFNB pour l'ensemble du département pour les productions de grandes cultures, et de vigne
- une exonération collective de la TFNB pour les fourrages, pour les secteurs impactés par la sécheresse estivale.

Fait à Albi,  
le 18 septembre 2020

Le Président,



Jean-Claude HUC